

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° AG-2024-05

Portant présentation des éléments de clôture de l'exercice budgétaire 2023 et du budget primitif 2024

Date de convocation : 06/06/2024

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Étaient présents

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

Collège des Conseillers Départementaux

10 JUIL. 2024

ARRIVÉE

- 5 représentants du Conseil Départemental dont la liste est jointe en annexe.

Collège des Communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale et Syndicats

- 35 membres dont la liste est jointe en annexe.

Étaient représentés

- 38 membres dont la liste des pouvoirs est jointe en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5511-1 ;

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne ;

Vu l'article 14 des statuts qui dispose que « le Conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'Agence [...], il délibère notamment sur [...], l'approbation des comptes » ;

Vu l'article 10 des statuts qui dispose que l'Assemblée générale ordinaire « entend lecture des comptes de l'année passée, ainsi que la présentation du budget prévisionnel pour l'année à venir » ;

Vu le budget primitif 2023 voté le 13 avril 2023 par délibération n° CA-2023-09 ;

Vu le compte de gestion préparé et transmis par le comptable public qui présente des dépenses (toutes sections confondues) égales à **893 913,20 €** et des recettes (toutes sections confondues) égales à **930 197,42 €** au titre de l'année 2023 ;

Vu le compte de gestion préparé et transmis par le comptable public qui présente un excédent de fonctionnement de **36 569,22 €** au titre de l'année 2023 ;

Vu la délibération n°CA-2024-06 du 14 mars 2024 portant approbation du compte de gestion 2023 ;

Vu le compte administratif 2023 ;

Vu la délibération n°CA-2024-07 du 14 mars 2024 portant approbation du compte administratif 2023 ;

Vu l'excédent antérieur reporté de **295 297,65 €**, par délibération n° CA-2023-08, ce qui représente un excédent de fonctionnement cumulé de **331 866,87 €** ;

Vu le déficit de la section d'investissement sur l'exercice courant, constaté par le payeur départemental à **285,00 €** au 31/12/2023 ;

Vu le déficit de la section d'investissement reporté à la clôture de l'exercice 2022 de **1 282,50 €** ;

Vu la délibération n° CA-2024-08 du 14 mars 2024 portant affectation du résultat 2023 ;

Vu le déficit d'investissement cumulé constaté au 31/12/2023 de **1 567,50 €** repris au budget 2024 au compte 001 ;

Vu l'affectation de la somme de **1 567,50 €** au budget primitif 2024 en section d'investissement au compte 1068, par délibération n°CA-2024-09 ;

Vu l'affectation de la somme de **330 299,37 €** au budget primitif 2024 en recettes de fonctionnement au compte 002, par délibération n°CA-2024-09 ;

Vu la maquette du budget primitif 2024 s'établissant à **1 014 827,50 €** pour la section de fonctionnement et à **1 567,50 €** pour la section d'investissement approuvée par délibération n°CA-2024-09 du 14 mars 2024 ;

Considérant la stricte conformité des éléments du compte de gestion avec ceux du compte administratif, hors l'état des restes à réaliser en recettes constaté par l'ordonnateur pour un montant de **912 371,49 €** ;

Considérant que le quorum, fixé à 1/5^e du nombre des adhérents (ie, 73 z 361÷5) est atteint et que l'Assemblée générale peut délibérer valablement.

Sur proposition du Président du conseil d'administration de l'ATD 89,

L'Assemblée générale ordinaire prend acte des éléments de clôture de l'exercice budgétaire 2023 et du budget primitif 2024 dont les caractéristiques sont présentées ci-après :

- **Le compte de gestion** au titre de l'année 2023, dont le résultat de l'exercice est annexé à la présente (annexe n°1) ;
- **Le compte administratif** au titre de l'année 2023 (dont la présentation générale est annexée à la présente – annexe n°2) qui affiche des dépenses (toutes sections confondues) égales à **893 913,20 €** pour des recettes (toutes sections confondues) égales à **930 197,42 €** ;
- **L'affectation** de la somme de **1 567,50 €** au budget primitif 2024 en **section d'investissement au compte 1068** ;
- **L'affectation** de la somme de **330 299,37 €** au budget primitif 2024 en **recettes de fonctionnement au compte 002** ;
- **Le budget primitif 2024** joint en annexe n°3.

À Auxerre, le..... **04 JUIL. 2024**

Le Président de l'Agence technique
départementale de l'Yonne

Jérôme DELAVault



Monsieur le directeur de l'Agence technique départementale de l'Yonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr>.

– Transmis au représentant de l'État le : **10 JUIL. 2024**

– Notifié aux intéressés le :

10 JUIL. 2024

Annexe n°1 à la délibération n° AG-2024-05

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 089090

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC PAISERIE YONNE

ETABLISSEMENT : AG TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

80100 - AG TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 275,00	2 103 616,51	2 107 891,51
Titres de recette émis (b)	2 707,50	935 764,42	938 471,92
Réductions de titres (c)		8 274,50	8 274,50
Recettes nettes (d = b - c)	2 707,50	927 489,92	930 197,42
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 275,00	895 219,50	899 494,50
Mandats émis (f)	2 992,50	1 054 926,13	1 057 918,63
Annulations de mandats (g)		164 005,43	164 005,43
Dépenses nettes (h = f - g)	2 992,50	890 920,70	893 913,20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		36 569,22	36 284,22
(h - d) Déficit	285,00		

Annexe n°2 à la délibération n° AG-2024-05

ATD de l'Yonne - Principal - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 890 920,70	G	927 489,92
	Section d'investissement	B 2 992,50	H	2 707,50
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I	295 297,65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 1 282,50 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D 895 195,70	= G+H+I+J	1 225 495,07
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	912 371,49
	Section d'investissement	F 0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L	912 371,49
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 890 920,70	= G+I+K	2 135 159,06
	Section d'investissement	= B+D+F 4 275,00	= H+J+L	2 707,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 895 195,70	= G+H+I+J+K+L	2 137 866,56

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Détail du budget primitif 2024 de l'ATD 89

BUDGET PRIMITIF 2024 DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LYONNE

DEPENSES		MONTANTS
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	104 730,00 €
60622	Fourniture de petits équipement	500,00 €
60626	Habillement et vêtements de travail	500,00 €
6064	Fournitures administratives	1 200,00 €
60668	Autres produits pharmaceutiques	300,00 €
6068	Autres matières et fournitures	200,00 €
611	Contrat prestation (Cosoluca, SVP, Khéox, Idealco, Proxilog)	11 000,00 €
62878	Location immobilière	15 000,00 €
62878	Location mobilière (véhicules)	23 000,00 €
62878	Location mobilière (informatique)	24 000,00 €
62878	ANDATO	30,00 €
6168	Autres primes assurance professionnelle	2 650,00 €
6182	Documentation générale et technique (gazetta, Yonne Répub)	1 300,00 €
6184	Autres formations (frais de formation)	4 200,00 €
6188	Autre frais divers	300,00 €
6226	Catalogues, imprimés et publications	1 500,00 €
6228	Divers	200,00 €
6251	Voyage, déplacement et missions (frais de déplacement)	2 300,00 €
6261	Frais d'affranchissement	50,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 200,00 €
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	906 950,00 €
6218	Autres personnels extérieurs	0,00 €
6331	Versement mobilité	2 950,00 €
6322	FNAL URSSAF	450,00 €
6326	Cotisations CNFPT et CDG 89	11 150,00 €
6328	Autres impôts, taxes et vers. Assimilés sur rémunérations (Solidarité)	1 350,00 €
64111	Rémunération principale	411 000,00 €
64112	Supplément Familial de Traitement	1 050,00 €
64118	Indemnités Forfaitaires	172 000,00 €
64121	Rémunération URSSAF IRCANTEC Contractuel	24 550,00 €
64132	Supplément Familial de traitement non TIT	950,00 €
64138	Indemnités Forfaitaires NON Toulaires	9 050,00 €
6451	URSSAF	70 150,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	136 050,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	42 950,00 €
6458	Versement FNC du supplément familial de traitement	1 500,00 €
6488	Autres charges (chèque déjeuner + CNA5)	21 800,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00 €
65888	Charges diverses de gestion courante DGFP et TVA CTS	10,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €
672	Titre annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00 €
68	DOT.AUX PROV POUR DEPRE. DES ACTIFS CIRCULANT	0,00 €
6817	Dot aux prov pour dépré des actifs circul	0,00 €
0 42	AMORTISSEMENTS (ORDRE)	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 137,50 €
6811	Dotations aux amortissements des immo. corporelles et incorporelles	2 137,50 €
6816	Dot aux prov pour dépré des immo incor	0,00 €
6817	Dot aux prov pour dépré des actifs circul	0,00 €
029	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 014 827,50 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		MONTANTS
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00 €

RECETTES		MONTANTS
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	414 513,00 €
706	Etudes (A.M.O)	414 513,00 €

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		MONTANTS
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	600 157,00 €
7473	Cotisation départementale	335 707,00 €
74748	Cotisations Communes	169 600,00 €
74758	Cotisations Communautés de Communes	92 650,00 €
74758	Cotisations syndicats	11 200,00 €

REP SUR PROV POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS		MONTANTS
78	REP SUR PROV POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	157,50 €
7817	Rep. Sur prov pour dépréciation actifs circulants	157,50 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		MONTANTS
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 014 827,50 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	1 567,50 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 567,50 €
0 40	AMORTISSEMENTS (ORDRE)	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
2061	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	2 137,50 €
2805	Autres immobilisations incorporelles	2 137,50 €
28181	Installations générales, agencement et aménagement divers	
28183	Matériel informatique	
28184	Matériel de bureau et mobilier	
28186	Autres immobilisations corporelles	
49	DEPRECIATIONS DES COMPTES DE TIERS	0,00 €
4962	Dépréciations des comptes de débiteurs divers (non budgétaire)	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 567,50 €

Présentation synthétique du budget primitif 2024 de l'ATD 89

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget primitif 2024	1 014 827,50 €	1 014 827,50 €
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		912 371,49 €
	002 – Résultats de fonctionnement reportés		330 299,37 €
=		=	=
Total de la section de fonctionnement		1 014 827,50 €	2 257 498,36 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du budget primitif 2024 (y compris le compte 1068)	0,00 €	1 567,50 €
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 567,50 €	0,00 €
=		=	=
Total de la section d'investissement		1 567,50 €	1 567,50 €